



ACCUEIL DE LOISIRS RÉSERVATIONS DES MERCREDIS DE MAI À JUILLET 2022

1 FEUILLE PAR FAMILLE - A DÉPOSER A L'ACCUEIL DE LOISIRS

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

☎ fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ☎ portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ☎ travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cochez les réservations choisies pour chaque enfant

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :

MAI	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 04			
MERCREDI 11			
MERCREDI 18			
MERCREDI 25			
JUIN	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 01			
MERCREDI 08			
MERCREDI 15			
MERCREDI 22			
MERCREDI 29			
JUILLET	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 06			
TOTAL			

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :

MAI	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 04			
MERCREDI 11			
MERCREDI 18			
MERCREDI 25			
JUIN	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 01			
MERCREDI 08			
MERCREDI 15			
MERCREDI 22			
MERCREDI 29			
JUILLET	JOURNÉE	MATINÉE	APRÈS-MIDI
MERCREDI 06			
TOTAL			

Rappel :

Le pôle Enfance et Action Éducative facture à partir de la fin du mois les prestations correspondant aux réservations.

Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant ou les absences signalées 8 jours à l'avance ne seront pas facturées.

Les chèques vacances, les chèques sport-loisirs et les chèques CESU sont à remettre en mairie avant la facturation correspondant à la période de fréquentation. Leur montant sera déduit sur la facture.

Rappel des amplitudes d'accueil :

- réservation en journée : ouverture dès 7h30 et fermeture à 18h30
- réservation en matinée : ouverture dès 7h30 et fin d'accueil à 12h45
- réservation en après-midi : début d'accueil à 13h30 et fermeture à 18h30

Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement.

Date :

Signature :